

Edito du président

L'Association Intercommunale pour la Formation Permanente (AIFP) vous vient en aide pour financer votre projet de formation

Réservée aux communes adhérentes*, l'AIFP soutient les demandeurs d'emploi ou en emplois précaires qui ont un projet de formation mais n'arrivent pas à boucler leur budget.

L'AIFP a donc une mission de solidarité et de complémentarité dans le cycle de la formation et de son financement. Après examen de votre dossier, l'AIFP vous permet de placer la pièce manquante à votre puzzle formation.

Ainsi, l'AIFP soutient tout type de formation (cours particuliers, remises à niveaux, préparation de concours, etc.).

Jean-Jacques Martinez, Président de l'AIFP

Pourquoi et depuis quand existe l'AIFP ?

Il y a 30 ans (en **1985**), M. Latour Louis et M. Martinez Jean-Jacques (Responsables du foyer d'Education Populaire d'Auterive), M. Paloudier Gérard (Vice-Président du Conseil Général et Président du SMIVOM), M. Sagne André (maire d'Auterive), M. Vidal Roger (maire de Grépiac), M. Bocognani Jean (adjoint au maire du Vernet), et la Fédération des Œuvres Laïques se sont réunis autour d'une volonté commune : **permettre à des salariés et des demandeurs d'emploi de suivre une formation permanente durant toute leur vie professionnelle.**

L'AIFP a-t-elle évolué ?

Malheureusement, la réalité de 1985 n'est pas celle de 2015. **L'évolution de nombre de demandeurs d'emploi, la crise sociale, l'endettement des foyers sont venus modifier les orientations du début de l'aventure de l'AIFP.**

Aujourd'hui, c'est un nombre considérable de demandes d'aides au financement de formation qualifiante liées à la recherche d'emploi qu'il faut prendre en compte pour les administrés des 18 communes adhérentes* à ce jour.

L'A.I.F.P prend en compte certaines formations que d'autres organismes, habituellement habilités à les financer, ne prennent plus ou pas en compte (Ex : pizzaiolo, cordiste etc.)

Nous restons en Midi-Pyrénées la seule association "originale, atypique et fédérative".

Qui gère l'A.I.F.P ?

Une commission d'élus locaux, de salariés de la Mission Locale, du C.C.A.S d'Auterive, de la Maison de l'Emploi, de la C.C.V.A. d'Auterive et de Pôle Emploi.

Le financement provient essentiellement des **participations des communes à hauteur de 1,10€ par habitant**

Le nombre de dossiers traités et les coûts des formations ont explosés en quelques années et nos capacités financières sont aujourd'hui limitées.

C'est grâce à la solidarité des communes et des territoires concernés que nous pourrons ensemble gérer au mieux des situations difficiles.

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes doivent être orientées par les organismes comme Pôle Emploi, La Mission Locale, la Maison de l'Emploi, le C.C.A.S ou les mairies.

Un dossier précis et détaillé (se référer à : Pièces pour dossier de demande d'aide) est à transmettre au secrétariat de l'A.I.F.P pour être étudié en Commission qui statue sur les montants éventuels accordés.

Quelles sont les procédures ?

Un dossier administratif est à constituer et est ensuite transmis au secrétariat de l'A.I.F.P pour une étude par le bureau.

La liste des documents à fournir est à votre disposition au secrétariat du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le mot de la fin

Je remercie le Vice-Président du service collecte et son équipe pour l'accueil dans leurs locaux, leur participation active et pour leur soutien dans nos orientations communes. De même, je souhaite remercier les communes adhérentes et leurs élus pour leur dévouement.

“ **Pour plus d'informations, contactez Yvette Quaranta au secrétariat
A.I.F.P : 05 61 50 68 17 du mardi au vendredi de 8h à 16h.**

**communes adhérentes : Auragne, Auribail, Auterive, Beaumont sur lèze, Caujac, Esperce, Grazac, Grépiac, Cintegabelle, Labarthe/lèze, Labruyère-Dorsa, Lagardelle/lèze, Lagrâce-Dieu, Le Vernet, Mauressac, Miremont, Puydaniel, St Sulpice/lèze, Venerque.*